

# INFLATION ET LA PRISE EN CHARGE DE NOS FRAIS ?

L'INFLATION ATTEINT PLUS DE 14% DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE APRÈS 5,2% EN 2022.

Nous le mesurons toutes et tous dans notre vie quotidienne, les prix flambent, officiellement plus de 14% depuis le début de l'année et de 5,2% en 2022.

Au-delà de la question du gel de nos salaires et du point d'indice, qui ne dépendent certes pas de la Douane mais du ministère de la Fonction publique, se pose la question des remboursements des frais que nous engageons au quotidien dans le cadre de nos missions.

**Il serait pour la CFDT incompréhensible dans le contexte actuel de ne pas revaloriser l'ensemble de ces dispositifs pour lesquels les sommes prises en charge ne correspondent plus du tout à la réalité du marché.**

En voici des exemples :

- Le Taux de longue durée
- L'Allocation pour chien de service
- Les frais de déplacement : Taux de repas, Forfait nuitée, Indemnité Kilométrique
- La Prise en charge des abonnements de transport en commun.
- Les Tickets Restaurants.
- Le reste à charge dans les restaurants administratifs
- Le supplément familial de traitement.
- L'indemnité Télétravail, insuffisamment revalorisée
- Les indemnités d'habillement
- Les frais de déménagement

INFLATION,  
MARS 2023

## SAUVEGARDER LE POUVOIR D'ACHAT

La question du pouvoir d'achat concerne tout le monde.

Nos dirigeants, si prompts à mettre en cause nos missions, ne peuvent ignorer plus longtemps l'équilibre précaire de nos finances.

Il est urgent de répercuter l'inflation sur l'ensemble des dispositifs que nous venons de citer.

**LA CFDT VA POUSSER CETTE REVENDICATION AUPRÈS DE LA DG ET DU MINISTRE.**

Ils doivent agir et cesser leurs fausses promesses, nous ne faisons toujours pas nos courses avec du vent...

